

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CROUS CLERMONT AUVERGNE

19 mars 2024

Délibération du CA n° 2024/02

Objet : Election Vice-Présidence étudiante au Conseil d'Administration du Crous Clermont Auvergne

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.822-1 à L.822-5 ;

Vu le décret n°2016-1042 du 29 juillet 2016 relatif aux missions et à l'organisation des œuvres universitaires ;

Vu le règlement intérieur du Conseil d'Administration du Crous Clermont Auvergne du 27 avril 2004 et son avenant du 20 octobre 2020.

Vu l'arrêté n°2024-01 du 12 février 2024 portant modalités de désignation du ou de la Vice-Président(e) étudiant(e) au conseil d'administration du Crous Clermont Auvergne.

Rapporteur :

Monsieur Gabriele FIONI, Recteur délégué pour l'Enseignement supérieur, la Recherche et l'Innovation de la région académique Auvergne-Rhône-Alpes.

Délibération :

D'après l'article R822-10 du code de l'éducation, un vice-président est élu par le conseil d'administration parmi les membres titulaires représentant les étudiants. Le vote s'effectue à bulletin secret.

Trois candidats ont déposé leur candidature : Mme Lucie Carrillo (BOUGE TON CROUS avec la FedEA et tes associations étudiantes), M. Markus Duran (Union Étudiante contre la précarité et M. Aloïs Gitenait (Vote UNEF et assos : Face à Macron qui nous précarise : pour 1200€ par mois, le retour du repas à 1€ et des logements pour tou-te-s !)

Mme Lucie Carrillo est élue Vice-Présidente étudiante au Conseil d'Administration du Crous Clermont Auvergne à la **majorité**.

Résultat du vote :

Nombre de membres constituant le conseil d'administration : **27**

Quorum : **10**

Nombre de participants au vote: **26** dont **8** procuration(s)

Mme Lucie Carrillo : 17 voix - M. Markus Duran : 6 voix – M. Aloïs Gitenait : 4 voix

Clermont-Ferrand, le 19 mars 2024
Le président du Conseil d'Administration


Monsieur Gabriele FIONI, Recteur délégué pour l'Enseignement supérieur, la Recherche et l'Innovation de la région académique Auvergne-Rhône-Alpes.